

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for different regions: France, Foreign, etc.

REDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal

AUJOURD'HUI,

Nous commençons

la publication de

La CHARMEUSE d'ENFANTS

Guerre à la Guerre

Hier, une soixantaine de délégués des Syndicats ouvriers de France...

À la gare Saint-Lazare où ils se sont embarqués, nul représentant du Gouvernement...

Il est passé inaperçus dans la cohue des voyageurs affairés.

D'ailleurs, ils ne briguaient pas les honneurs et ils ne tenaient pas davantage à être remarqués.

Le sentiment de la grande mission qu'ils vont remplir suffisait assez à occuper leur esprit.

Mais, à fait, quel mobile poussant à amener ces hommes à sortir de leurs habitudes...

Vont-ils participer à quelque congrès international de métiers, discuter de salaires, d'heures de travail ?

Non. Ils vont proclamer à la face du monde, de concert avec les prolétaires anglais...

Déjà une pareille affirmation avait été jetée à la face des gouvernants des deux pays...

C'était au mois d'octobre 1900, à la Bourse du Travail de Paris que s'affirma, pour la première fois, l'Union pacifique des ouvriers anglais et français.

« Frères, — écrivent en suite de cet élan de fraternité internationale... »

« Les ouvriers anglais aux ouvriers français, — frères, nous nous souviendrons longtemps du 28 octobre 1900, car ce jour-là, les travailleurs de France et ceux de Grande-Bretagne ont inauguré une Union pacifique. Ils ont déclaré que les deux peuples n'ont pas de causes pour se quereller et que tous les différends qui pourraient surgir entre nos gouvernants respectifs devront être aplaisés par l'arbitrage et non par la force brutale... »

Et cette lettre débordante du plus noble des enthousiasmes se terminait ainsi :

« Nous exprimons l'espoir ardent que, vous représentants de Paris ainsi que les représentants des provinces, vous nous ferez l'honneur de nous rendre notre visite pendant l'année prochaine. L'époque sera opportune : le commencement d'un nouveau siècle offrira aux travailleurs des deux nations l'occasion de proclamer au monde entier que, pour eux, le jour des conquêtes est passé et que l'ère de la Fraternité et de la Paix a commencé, qu'enfin la solidarité des peuples n'est plus une utopie mais un fait accompli... »

C'est pour répondre à cette invitation, c'est pour réaliser ce programme que les délégués de la France ouvrière sont partis pour Londres.

Il n'est pas mission plus haute, ni tâche plus élevée.

Et combien cette manifestation des

prolétaires en faveur de la paix, fait mieux ressortir par la simplicité même de ses préliminaires, la force de la Haye où se réunirent, on s'en souvient, de graves diplomates tout chamarrés, dûment parcheminés, qui disputèrent longuement, rédigèrent de mémoranda, mais ne surent ni arrêter l'infâme guerre du Transvaal, ni prévoir les atrocités de Chine !

Ce n'est pas des gouvernants ou de leurs mandataires ; ce n'est pas des dirigeants que nous viendra la paix bienfaisante, la paix nécessaire. Ce sont les travailleurs, seuls, qui la donneront au monde, non seulement parce qu'ils ont en eux la foi qui défie les canons, la foi dans les destinées de l'Humanité, mais parce qu'ils comprennent instinctivement que le fleau de la guerre est le plus redoutable obstacle à la Révolution libératrice !

Certes, nous n'attendons point de la manifestation d'aujourd'hui la suppression des armées permanentes. Mais nous disons que le spectacle des prolétaires anglais et français unis pour proclamer leur commune horreur de la guerre est un enseignement et une leçon qui auront un retentissement considérable et un effet utile.

C'est dans ces sentiments que nous saluons les délégués de Londres en ajoutant le vœu que l'Union pacifique s'affirme bientôt non plus par la liaison de deux peuples, mais par une manifestation qui comprendra les représentants de tous les pays.

G. SIAUVE-EVAUSY.

LIRE DEMAIN

« A BOULETS ROUGES » par PAUL-LOUIS

La Mort du Petit Soldat

APPEL AUX MÈRES

Qui ne s'est senti ému en lisant la lettre que le pauvre petit poupon d'Aras a écrite à sa mère avant de se tirer une balle au cœur ?

Les autres ont écrit ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont senti, ce qu'ils ont voulu dire. Mais toi, mère, tu es une femme, tu es une mère, tu es une mère qui aimes ta vie, tu es une mère qui aimes ta vie, tu es une mère qui aimes ta vie...

« Frères, — écrivent en suite de cet élan de fraternité internationale... »

« Les ouvriers anglais aux ouvriers français, — frères, nous nous souviendrons longtemps du 28 octobre 1900, car ce jour-là, les travailleurs de France et ceux de Grande-Bretagne ont inauguré une Union pacifique. Ils ont déclaré que les deux peuples n'ont pas de causes pour se quereller et que tous les différends qui pourraient surgir entre nos gouvernants respectifs devront être aplaisés par l'arbitrage et non par la force brutale... »

Et cette lettre débordante du plus noble des enthousiasmes se terminait ainsi :

« Nous exprimons l'espoir ardent que, vous représentants de Paris ainsi que les représentants des provinces, vous nous ferez l'honneur de nous rendre notre visite pendant l'année prochaine. L'époque sera opportune : le commencement d'un nouveau siècle offrira aux travailleurs des deux nations l'occasion de proclamer au monde entier que, pour eux, le jour des conquêtes est passé et que l'ère de la Fraternité et de la Paix a commencé, qu'enfin la solidarité des peuples n'est plus une utopie mais un fait accompli... »

C'est pour répondre à cette invitation, c'est pour réaliser ce programme que les délégués de la France ouvrière sont partis pour Londres.

Il n'est pas mission plus haute, ni tâche plus élevée.

Et combien cette manifestation des

paroles vraies du cœur, les conseils amicaux, les encouragements et vous obtiendrez des transformations surprenantes, des améliorations satisfaisantes.

Il est sans exemple qu'on se réveille sans motif, qu'on se réveille sans motif, qu'on se réveille sans motif, qu'on se réveille sans motif, qu'on se réveille sans motif...

« Frères, — écrivent en suite de cet élan de fraternité internationale... »

« Les ouvriers anglais aux ouvriers français, — frères, nous nous souviendrons longtemps du 28 octobre 1900, car ce jour-là, les travailleurs de France et ceux de Grande-Bretagne ont inauguré une Union pacifique. Ils ont déclaré que les deux peuples n'ont pas de causes pour se quereller et que tous les différends qui pourraient surgir entre nos gouvernants respectifs devront être aplaisés par l'arbitrage et non par la force brutale... »

Et cette lettre débordante du plus noble des enthousiasmes se terminait ainsi :

« Nous exprimons l'espoir ardent que, vous représentants de Paris ainsi que les représentants des provinces, vous nous ferez l'honneur de nous rendre notre visite pendant l'année prochaine. L'époque sera opportune : le commencement d'un nouveau siècle offrira aux travailleurs des deux nations l'occasion de proclamer au monde entier que, pour eux, le jour des conquêtes est passé et que l'ère de la Fraternité et de la Paix a commencé, qu'enfin la solidarité des peuples n'est plus une utopie mais un fait accompli... »

C'est pour répondre à cette invitation, c'est pour réaliser ce programme que les délégués de la France ouvrière sont partis pour Londres.

Il n'est pas mission plus haute, ni tâche plus élevée.

Et combien cette manifestation des

prolétaires en faveur de la paix, fait mieux ressortir par la simplicité même de ses préliminaires, la force de la Haye où se réunirent, on s'en souvient, de graves diplomates tout chamarrés, dûment parcheminés, qui disputèrent longuement, rédigèrent de mémoranda, mais ne surent ni arrêter l'infâme guerre du Transvaal, ni prévoir les atrocités de Chine !

Ce n'est pas des gouvernants ou de leurs mandataires ; ce n'est pas des dirigeants que nous viendra la paix bienfaisante, la paix nécessaire. Ce sont les travailleurs, seuls, qui la donneront au monde, non seulement parce qu'ils ont en eux la foi qui défie les canons, la foi dans les destinées de l'Humanité, mais parce qu'ils comprennent instinctivement que le fleau de la guerre est le plus redoutable obstacle à la Révolution libératrice !

Certes, nous n'attendons point de la manifestation d'aujourd'hui la suppression des armées permanentes. Mais nous disons que le spectacle des prolétaires anglais et français unis pour proclamer leur commune horreur de la guerre est un enseignement et une leçon qui auront un retentissement considérable et un effet utile.

C'est dans ces sentiments que nous saluons les délégués de Londres en ajoutant le vœu que l'Union pacifique s'affirme bientôt non plus par la liaison de deux peuples, mais par une manifestation qui comprendra les représentants de tous les pays.

G. SIAUVE-EVAUSY.

AU PAYS NOIR

Vautour et Cie

Il y a deux ans le Parc de Béthune s'occupait sérieusement des plaintes qui lui étaient transmises journellement contre certains buissiers de l'arrondissement coupables d'abus inqualifiables dans la taxation des frais de justice et notamment des frais de saisie-arrest de salaires ouvriers.

Mais les buissiers-vautours sont gens influents, et beaucoup de ces oiseaux de proie surtout dans notre pays où les prébendes sont grasses pour la basoche, étaient alliés, appuyés et protégés à des hommes politiques influents qui étouffaient le scandale.

L'enquête sombra dans l'océan des cartons verts, et les chacals de la chicane, après une platonique référence du Procureur purent recommencer leurs exactions.

Le nouveau juge de paix nommé récemment à Lens n'était pas homme à souffrir plus longtemps les errements de ces robbins de grands chiens.

Ilomba comme un pavé dans la mare aux buissiers et signala immédiatement au Parcquet les vols que nos lecteurs connaissent, de façon tellement énergique que toute la machine judiciaire s'ébranla du coup, que le Garde des Sceaux lui-même s'emut et qu'après informations il n'hésita pas à féliciter son courageux subordonné.

Il n'y a pas à dire : — nous vivons dans un siècle où il faut un véritable courage pour dénoncer les escrocs de haut vol du monde de la basoche et de la chicane.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

Le scandale fut énorme. Il n'a pas été encore complètement dévoilé, et l'avenir nous réserve d'étranges surprises.

riverai jamais à rembourser un centime à ses créanciers.

Même canton. Ouvrier C. A. de Carvin pour une retenue de 75 fr. 25 en collocation au même M. Liégeois 54 fr. 70; resté à distribuer 20 fr. 55. (Un des créanciers de C. touchait pour cette répartition 7 centimes, un autre 50 centimes.)

Même canton. Ouvrier D. Fl. d'Hénin-Liétard. Somme saisie : 22 fr. 85. Frais de répartition pour M. Liégeois 60 fr. 90, déficit 38 fr. 05.

Ainsi non seulement D. n'avait pas été un sou de sa dette, mais encore il devait 38 fr. 05 en plus à M. Liégeois après cette première répartition.

Je reprendrai sous peu la publication de certains documents de ce genre.

On ne remuera jamais assez cette boue. En attendant je ne serais pas fâché que M. Monts permit au juge de paix de Lens de laisser un moment les huissiers tranquilles et de mettre le nez dans les papiers des greffiers de justice de paix de la région.

Cela révélerait de scandaleux vols au préjudice des travailleurs.

HANS Y, député du Pas-de-Calais.

INVASION NOIRE

Albert est une charmante petite ville de la Somme qui a l'honneur — ou le malheur — de posséder Notre-Dame appelée de Brethères, où les dévots vont en pèlerinage et une église qui abrite celle N.-D.

Or l'église va être pourvue, paraît-il, de nouvelles et modernes orgues.

« Ça va bien pour ceux qui aiment entendre chanter le vent ! »

Mais croquez-vous qu'à l'occasion de l'inauguration de ces orgues, laquelle se fera, demain, lundi, une véritable armée d'outsiders envahira la ville à faire frémir !

Il y aura, ce jour-là, dix-huit cents curés ou vicaires et cinquante-huit milliers, plus ou moins évêques, dans la cité qu'arrose l'Ancre !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

C'est à faire réfléchir !

Une question : est-ce à propos d'orgues seulement que tous ces gens-là se réunissent ?

M. LASIES. — Il en est que vous devriez lire ! M. CAILLAUX. — Inutile de dire que dans la circonstance citée par M. Lasies, je suis persuadé que les employés de la région ont fait leur devoir.

M. LASIES. — Comment, vous appelez faire son devoir arrêter deux heures dix minutes les gens sur les grands chemins, mais il n'y a que les malfaiteurs qui font ça.

LE MINISTRE. — Je donne un démenti à vos paroles.

M. LASIES. — Je demande la parole pour un fait personnel nous révoquant car plus tard, monsieur le ministre. (Bruit.)

Nous verrons quels sont ceux qui protègent les fraudeurs et ceux qui vous ont déclamés.

LE MINISTRE. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. LASIES. — C'est moi que vous rappelez à l'ordre ? J'exige la parole pour un fait personnel. (Bruit.)

LE MINISTRE. — Je vous rappelle à l'ordre avec insistance au procès-verbal.

M. LASIES. — Vous m'avez dit que vous devriez rappeler à l'ordre. C'est un peu fort ! (Cris. Trouble.)

LE MINISTRE. — À force de sonner, finit par rétablir le calme.

NOUVEL INCIDENT

Sur la demande du ministre, l'article 1er est réservé. On passe à l'article 2.

M. BINDER. — Nous ne sommes pas en nombre, il faudrait faire venir le ministre de la justice. (Bruit.)

LE MINISTRE. — De pareilles observations sont absolument déplacées. Je vous rappelle à l'ordre.

M. BINDER. — L'article 2 est adopté. (Réclamations à droite.)

M. LASIES. — Nous ne sommes pas en nombre. (Bruit à gauche.)

LE MINISTRE. — Vous auriez dû faire votre observation avant le vote. L'article est voté.

M. BINDER. — Je demande la parole pour un rapport sur le règlement. (Bruit à gauche.)

LE MINISTRE. — Vous ne pouvez pas avoir la parole en ce moment. Je ne comprends pas vos allées et venues. (Bruit à gauche.)

M. BINDER. — Je n'ai fait que demander l'application du règlement en demandant au bureau de constater que la Chambre n'est pas en nombre.

Le bureau consulté est unanime à déclarer que la Chambre n'est pas en nombre.

Voix à gauche : Nous demandons qu'une seconde séance ait lieu dans dix minutes.

La Chambre, consultée, décide de tenir une autre séance dans dix minutes.

La séance est levée faute de députés. Voilà qui ne prouve pas en faveur du zèle de nos honorables.

DEUXIÈME SÉANCE

La seconde séance s'ouvre à 3 heures 55 sous la présidence de M. COCHERY.

Le vote de l'article 2 du projet étant considéré comme acquis, on passe à l'article 3. Il est adopté ainsi que les articles 4 à 7 inclus.

Sur l'article 8, M. FLEURY-AVARIEN développe un amendement tendant à réduire de moitié les droits fixes et les droits proportionnels imposés aux diverses catégories de débits de boissons à consommer dans les lieux publics.

L'orateur propose de renvoyer l'article 8 au conseil municipal de Lyon pour modifier les taxes des débits de boissons.

Cette motion, repoussée par la commission et le gouvernement est rejetée par 330 voix contre 261.

L'article 8 est adopté.

Les taxes sur les Ecoles Congréganistes

M. Aynard développe un amendement tendant à supprimer l'article 9 qui impose une taxe de 20 et 30 fr. par tête aux établissements d'enseignement libre.

Le directeur du clergé catholique de Lyon, que le gouvernement aurait dû s'opposer à l'introduction dans la loi de cet article. Il n'y a pas dans notre législation d'autre exemple d'un pareil traitement.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

Le ministre des finances, dans sa réponse à M. Cochery, l'a nié et a prétendu qu'il n'y avait, en cette matière, ni loi, ni décret, ni arrêté, ni arrêté, ni arrêté.

L'article 9 est mis aux voix. Après pointage, il est adopté par 259 voix contre 179.

OBSTRUCTION RÉACTIONNAIRE

Pour se venger de cet échec, les réactionnaires ont tenté tout en vain, pour obtenir la discussion, injures, chahut, outrages, tout leur est bon pour arriver à leur fin. Ils trouvent, pour les seconds dans leur œuvre d'obstruction, un faux républicain, que le renégat Rochefort qualifie même de « socialiste » le riche entrepreneur Ferrand.

Le renvoi de la discussion est forcément prononcé. Au milieu d'une acclamade des réactionnaires de la droite, à bout de souffle et de plaisanteries de socialistes en goguette, le RAPPORT D'ÉTAT demande qu'une séance soit tenue ce soir ou lundi au plus tard.

Il supplie la Chambre, appuyé par M. CAILLAUX, de ne pas remettre une discussion qui intéresse tant de citoyens.

La séance de lundi est adoptée et l'on se sépare à sept heures.

SÉNAT

Paris, 15 juin. — La séance s'ouvre à 2 h. 15 sous la présidence de M. FALLIÈRES.

Les Associations

Le Sénat passe à la discussion des articles du projet de loi relatif au contrat d'association.

L'article 1er, ainsi conçu, est mis aux voix : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes se réunissent en commun pour une œuvre permanente, leurs connaissances et leur activité, dans un but autre que de partager les bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit, applicables aux contrats et obligations. »

M. DE CHAMAILLARD demande de remplacer ce texte par le suivant : « Tous les Français ont le droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales. »

Cet amendement, repoussé par la commission, est rejeté par 192 voix contre 34.

L'article 1er est adopté.

L'article 2

On passe à l'article 2, ainsi conçu : « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 3. »

M. RAMBAUD propose d'ajouter à ce texte l'amendement suivant qui vise particulièrement, dit-il, les associations internationales ouvrières et à « pour